

of the agenda until our meeting this evening, because the report of the Second Committee on relief needs after the termination of UNRRA may give rise to discussion, as may item 15, which we have left over.

The President's proposal was adopted.

The meeting rose at 7 p.m.

FIFTY-SIXTH PLENARY MEETING

*Held on Wednesday, 11 December 1946,
at 8.15 p.m.*

CONTENTS

	<i>Page</i>
162. Relief needs after the termination of UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration): report of the Second Committee: resolution	1145
163. Conditions on which Switzerland may become a party to the Statute of the International Court of Justice: report of the Sixth Committee: resolution	1156
164. Establishment of an International Children's Emergency Fund: report of the Third Committee: resolution	1157

Acting President: Mr. V. K. Wellington Koo (China).

The PRESIDENT: At the request of our President, Mr. Spaak, who was called away by an unavoidable engagement, I have the honour to preside at this meeting, and I count on your co-operation, as you have always co-operated with Mr. Spaak.

162. Relief needs after the termination of UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration): report of the Second Committee: resolution (document A/237)

The PRESIDENT: We shall now discuss the report of the Second Committee concerning relief needs after the termination of UNRRA (annex 67).

I call upon Mr. Sanjines, representative of Bolivia, Rapporteur.

Mr. SANJINES (Bolivia), Rapporteur (*translated from French*): I shall now read the resolution embodied in the Second Committee's report concerning relief needs after the termination of UNRRA, this report having been unanimously adopted by the Committee.

The resolution reads as follows:

"The General Assembly,

"Taking note of the UNRRA Council resolution (No. 100) of 16 August 1946, and of the related resolution adopted by the Economic and Social Council of 3 October 1946;

"Recognizing that certain countries will need financial assistance in 1947 to provide for imports of food and other basic essentials of life;

de ce soir, car le rapport de la Deuxième Commission relatif aux mesures de secours qui suivront la cessation des activités de l'UNRRA, pourrait donner lieu à discussion, de même que le point 15, que nous avons laissé.

La proposition du Président est adoptée.

La séance est levée à 19 heures.

CINQUANTE-SIXIEME SEANCE PLENIERE

*Tenue le mercredi 11 décembre 1946,
à 20 h. 15.*

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
162. Besoins d'assistance après la cessation de l'UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration): Rapport de la Deuxième Commission. Résolution	1145
163. Conditions auxquelles la Suisse peut devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice: Rapport de la Sixième Commission. Résolution	1156
164. Création d'un Fonds international de secours à l'enfance: Rapport de la Troisième Commission. Résolution	1157

Président par intérim: M. V. K. Wellington Koo (Chine).

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A la demande de M. Spaak, notre Président, retenu ailleurs par un cas de force majeure, j'ai l'honneur d'assumer la présidence de cette séance. Je compte sur votre collaboration qui n'a jamais fait défaut à M. Spaak.

162. Besoins d'assistance après la cessation de l'UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration). Rapport de la Deuxième Commission. Résolution (document A/237)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons discuter le rapport de la Deuxième Commission sur les besoins d'assistance après la cessation de l'activité de l'UNRRA (annexe 67).

Je donne la parole à M. Sanjines, représentant de la Bolivie, Rapporteur.

M. SANJINES (Bolivie), Rapporteur: Je vais donner lecture de la résolution contenue dans le rapport de la Deuxième Commission concernant les besoins d'assistance après la cessation de l'UNRRA, rapport qui a été adopté par la Commission à l'unanimité. Cette résolution est la suivante:

"L'Assemblée générale,

"Prenant acte de la résolution No 100 du Conseil de l'UNRRA en date du 16 août 1946, et de la résolution connexe adoptée par le Conseil économique et social le 3 octobre 1946;

"Reconnaissant que certains pays auront besoin, en 1947, d'une assistance financière pour couvrir leurs importations de denrées alimentaires et autres principaux produits de première nécessité;

"*Taking note* that this need for assistance may not in all cases be entirely met by international institutions and other public and private agencies available for this purpose;

"*Recognizing* that, in some countries, if such assistance is not provided, there will be hunger, privation and suffering during the winter, spring and early summer of next year;

"*Taking note* of the urgent necessity of meeting this residual relief need promptly, and of the expressed willingness of Members of the United Nations to do their part in attaining this end;

"*Recognizing* the desirability of meeting this need without wasteful duplication of effort;

"*Considering* that one of the purposes of the United Nations is to be a centre for harmonizing the actions of nations in the attainment of their common ends, including international co-operation in solving international problems of an economic and humanitarian character;

"*Reaffirming* the principle that at no time should relief supplies be used as a political weapon, and that no discrimination should be made in the distribution of relief supplies because of race, creed or political belief:

"1. *Establishes* a special technical committee whose functions shall be:

(a) To study the minimum import requirements of the basic essentials of life, particularly food and supplies for agricultural production of countries which the Committee believes might require assistance in the prevention of suffering or of economic retrogression which threatens the supply of these basic essentials;

(b) To survey the means available to each country concerned to finance such imports;

(c) To report concerning the amount of financial assistance which it believes may be required in the light of (a) and (b) above.

"2. *Decides* that the Committee shall consist of ten experts in the field of finance and foreign trade to be designated by the Governments of Argentina, Brazil, Canada, China, Denmark, France, Poland, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, and United States of America, to serve in their individual capacities and not as representatives of the Governments by which they are designated; and urges each government to select a person of outstanding competence to serve on the Committee.

"3. *Directs* the Secretary-General to transmit to the Committee the information called for in

"*Prenant acte* de ce que les organisations internationales et autres institutions publiques ou privées auxquelles on peut faire appel à cette fin ne pourront peut-être pas, dans tous les cas, satisfaire complètement ces besoins d'assistance;

"*Reconnaissant* que certains pays, s'ils ne reçoivent pas cette assistance, se trouveront exposés au cours de l'hiver, du printemps et du début de l'été de l'année prochaine, à la famine, aux privations et aux souffrances;

"*Prenant acte* de l'urgente nécessité de pourvoir rapidement à cette assistance complémentaire, et du fait que les Etats Membres des Nations Unies se sont déclarés disposés à jouer leur rôle dans la réalisation de cette fin;

"*Reconnaissant* qu'il est souhaitable de faire face à ces besoins sans gaspillage d'efforts résultant de double emploi;

"*Considérant* que l'un des buts de l'Organisation des Nations Unies est d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers leurs fins communes, dont l'une est de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes d'ordre économique et humanitaire;

"*Réaffirmant* le principe selon lequel les secours ne doivent être utilisés à aucun moment comme arme politique, et selon lequel aucune discrimination du point de vue racial, religieux ou politique ne doit être exercée dans la distribution des secours:

"1. *Crée* un Comité technique spécial qui sera chargé:

a) D'étudier les besoins minima d'importation, en ce qui concerne les produits de première nécessité, notamment les denrées alimentaires et les fournitures destinées à la production agricole des pays qui, de l'avis du Comité, peuvent avoir besoin d'être aidés afin d'éviter les souffrances ou la régression économique qui compromet leur approvisionnement en produits de première nécessité;

b) D'examiner les moyens dont dispose chaque pays intéressé pour financer ces importations;

c) D'établir un rapport sur le montant de l'aide financière qui, de l'avis du Comité, peut être nécessaire, d'après les études visées aux alinéas a) et b) ci-dessus.

"2. *Décide* que le Comité se composera de dix experts des questions financières et de commerce extérieur, qui seront désignés par les Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de la Chine, du Danemark, de la France, de la Pologne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni, et des Etats-Unis d'Amérique, et siégeront à titre personnel et non pas en tant que représentants des Gouvernements qui les auront désignés; et demande instamment à chacun des Gouvernements de choisir, pour siéger à ce Comité, une personne hautement qualifiée par sa compétence.

"3. *Charge* le Secrétaire général de transmettre au Comité les renseignements prévus au

the third paragraph of the above-mentioned resolution of the Economic and Social Council.

"4. *Directs* the Committee to submit its report to the Secretary-General for submission to Member governments as soon as possible, but in any event not later than 15 January 1947.

"5. *Calls upon* all Members of the United Nations to assist in the furnishing of relief when needed and where needed during the ensuing year, by developing their respective programmes with the greatest possible speed and, in appropriate cases, by extending special credit facilities to the needy countries.

"6. *Recommends* that all Members of the United Nations keep the Secretary-General informed concerning their plans for assisting in meeting relief needs in 1947, and concerning the progress of their relief activities in this respect.

"7. *Directs* the Secretary-General:

(a) To make available to all Members of the United Nations the information received pursuant to paragraph 6 above, in order that this information, together with that transmitted pursuant to paragraph 4 above, may be used by the Members of the United Nations to facilitate the co-ordination, without wasteful duplication of effort, of their respective relief programmes and activities;

(b) To facilitate informal consultation among governments concerning their relief plans and programmes; and to arrange for such consultation among governments whenever, in his opinion, the purpose of this resolution would be promoted thereby;

(c) To furnish, within the limitations of available staff and funds such technical assistance in respect of the 1947 relief programme as governments may request.

"8. (a) *Directs* the Secretary-General to consider the ways and means of collecting and utilizing contributions from persons, organizations and peoples all over the world, equivalent to the earnings of one day's work, for the purpose of helping to meet relief needs during 1947; and to report on the result of such consideration to Member governments and to the Economic and Social Council at the earliest possible date;

(b) *Requests* the Economic and Social Council to study the report made by the Secretary-General and to take whatever action it may deem appropriate in regard to this matter.

"9. *Directs* the Secretary-General to report at each session of the Economic and Social Council on the activities being carried out under this resolution.

paragraphe 3 de la résolution du Conseil économique et social mentionnée ci-dessus.

"4. *Prescrit* au Comité de remettre son rapport au Secrétaire général qui le soumettra aux Gouvernements des Etats Membres aussitôt que possible et, en tout cas, le 15 janvier 1947 au plus tard.

"5. *Invite* tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies à prêter leur assistance à la fourniture de secours dans les temps et lieux où ils seront nécessaires au cours de l'année à venir, en mettant en œuvre le plus rapidement possible leurs programmes respectifs et, dans les cas où il convient de le faire, en accordant des facilités de crédit spéciales aux pays qui en ont besoin.

"6. *Recommande* que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies tiennent le Secrétaire général au courant de leurs plans d'assistance pour satisfaire aux besoins de secours en 1947, ainsi que du développement de leurs activités en matière d'assistance à ce point de vue.

"7. *Charge* le Secrétaire général:

a) De mettre à la disposition de tous les Membres des Nations Unies les renseignements reçus en exécution des dispositions du paragraphe 6 ci-dessus, afin que lesdits renseignements, ainsi que ceux qui seront transmis en vertu du paragraphe 4 ci-dessus, puissent être utilisés par les Membres de l'Organisation des Nations Unies en vue de faciliter la coordination de leurs programmes et activités de secours respectifs, en évitant le gaspillage d'efforts qui résulterait du double emploi;

b) De faciliter les consultations officielles entre Gouvernements au sujet de leurs plans et programmes de secours, et d'encourager des consultations de ce genre entre Gouvernements toutes les fois que, à son avis, la réalisation des fins de la présente résolution s'en trouvera facilitée;

c) De fournir, dans la limite du personnel et des fonds disponibles, toute l'assistance technique que les Gouvernements pourront demander en ce qui concerne le programme de secours pour 1947.

"8. a) *Charge* le Secrétaire général d'étudier les voies et moyens qui permettront de réunir et d'utiliser une contribution égale au salaire d'une journée de travail provenant des particuliers, des organisations et des peuples du monde entier, pour aider à satisfaire les besoins d'assistance pendant l'année 1947, et de rendre compte, le plus tôt possible, des résultats de cette étude aux Gouvernements des Etats Membres et au Conseil économique et social;

b) *Demande* au Conseil économique et social d'étudier le rapport présenté par le Secrétaire général et de prendre en la matière toutes mesures qu'il pourra juger appropriées.

"9. *Charge* le Secrétaire général de rendre compte au Conseil économique et social, à chacune de ses sessions, de l'action accomplie en vertu de la présente résolution.

The PRESIDENT: The English translation of the report has been circulated and is before you. Unless some representative wishes it be read in English, we shall dispense with that.

I have before me the names of several representatives who have asked to speak on this report. I call upon Mr. Stevenson, representative of the United States of America.

Mr. STEVENSON (United States of America): The resolution before you represents the results of prolonged discussion in the Second Committee of proposals for handling relief needs after the expiration of UNRRA next year. There is no question that such needs still exist, and that they cannot be met through existing international and national institutions.

An international organization will exist for the care and relocation of refugees when the international refugee organization is established. Another international organization, the Emergency Food Council, has been recommending, and will continue to recommend, allocations of foodstuffs in short supply. The world is faced with a grave shortage of basic foods in the ensuing year, and the Assembly has already adopted a resolution calling upon Member governments to renew their efforts to meet the menace of this shortage.

Another international institution, the World Bank, exists to relieve the difficulties of governments embarrassed by want of foreign exchange, which would enable them to meet their needs for food and for rehabilitation supplies.

These agencies are the happy products of international collaboration over a broad field. These agencies are instruments of international collaboration to liquidate the terrible legacy that the war has left us. But they are not enough, and we are all agreed that some governments, after exhausting all the means of obtaining such help now available to them, will still require further free assistance by contributions from the more fortunate countries, in order to avoid widespread human suffering in the spring, when the UNRRA pipelines will have run dry before the next harvest. These devastated countries have made heroic and tireless efforts to restore a normal and healthy economic, industrial and agricultural life.

The end of UNRRA's mighty and merciful mission will find the receiving countries with agricultural production within sight of pre-war levels, with industrial recovery well under way

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La traduction du rapport en anglais a été distribuée et vous l'avez sous les yeux. A moins qu'un représentant ne le désire, nous ne donnerons pas lecture du rapport en anglais.

J'ai une liste d'orateurs inscrits pour cette question; je donne d'abord la parole à M. Stevenson, représentant des États-Unis d'Amérique.

M. STEVENSON (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): La résolution présentée à l'Assemblée a été adoptée par la Deuxième Commission à la suite d'une longue discussion sur les propositions concernant les moyens de faire face aux besoins d'assistance, l'année prochaine, lorsque l'UNRRA sera dissoute. Il ne fait pas de doute que des besoins d'assistance subsistent et que les institutions internationales ou nationales existantes sont dans l'impossibilité de les satisfaire.

Il y aura une organisation internationale pour prendre soin des réfugiés et les réinstaller lorsque l'Organisation internationale des réfugiés aura été créée. Une autre organisation internationale, le Conseil pour l'alimentation en temps de crise (*Emergency Food Council*) a fait et continuera à faire des recommandations relatives aux allocations de denrées alimentaires existant en faibles quantités. Le monde va se trouver, l'année prochaine, en présence d'une pénurie grave en ce qui concerne le ravitaillement en produits alimentaires de première nécessité. L'Assemblée a déjà adopté une résolution demandant aux Gouvernements Membres de renouveler leurs efforts pour parer à cette menace de disette.

Il existe une autre organisation internationale, la Banque internationale, dont le but est de venir en aide aux Gouvernements qui se trouvent gênés, faute de posséder les devises étrangères qui leur permettraient de se procurer les denrées alimentaires et les moyens nécessaires pour leur relèvement économique.

Ces institutions sont l'heureux résultat d'une coopération internationale pratiquée dans un vaste domaine. Elles sont l'instrument grâce auquel la collaboration entre les nations permettra de liquider les maux que la guerre nous a légués. Toutefois, ces institutions ne suffisent pas. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que certains Gouvernements, après avoir obtenu toute l'aide que ces institutions peuvent actuellement leur donner, auront encore besoin d'une assistance gratuite provenant des contributions fournies par des pays plus favorisés, afin d'épargner à leurs populations de trop grandes souffrances au printemps, au moment de la soudure, lorsque les sources d'approvisionnement de l'UNRRA seront taries. Ces pays ravagés par la guerre ont fait des efforts héroïques et inlassables pour rétablir un niveau de vie normal et sain, dans le domaine économique, industriel et agricole.

Au moment où la grande mission d'assistance de l'UNRRA prendra fin, les pays auxquels cette institution apportait son aide seront près d'atteindre un niveau de production agricole à

and with the prospect of substantially increased exports during the coming year. The future is brighter than many thought was possible only yesterday.

But this is the critical period. The end of the struggle back from the shadows is not yet. The spectre of human want, of human misery, of epidemics still faces us. The danger of economic retrogression, which could nullify all the brave efforts of the peoples of the devastated lands, still confronts us.

The resolution now before you was unanimously adopted by the Second Committee after weeks of forthright discussion of the method that should be adopted in meeting these residual relief needs in 1947 after the termination of UNRRA.

Fortunately, preliminary estimates indicate that these needs will not be overwhelming in amount, but there is no doubt that they will be very critical in some areas and must be met promptly.

Hence, in our opinion, the subject of this resolution is one of the most important matters with which the Assembly has to deal at this session. And in the judgment of my Government the method proposed by this resolution is well designed to ensure that the relief needs of 1947 will be met and will be met on time.

The plan proposed has the great virtue of combining the essential elements of speed and flexibility, to which we attach the greatest importance, with the maximum degree of international co-operation in dealing with this temporary problem.

The resolution embodies an amendment proposed by the Canadian delegation calling for the establishment of a special technical committee to study minimum import requirements and the means available to each country concerned to finance essential imports, and then to report concerning the amount of financial assistance which may be required. Experts designated by the Governments of Argentina, Brazil, Canada, China, Denmark, France, Poland, the United Kingdom, the United States and the Soviet Union, are called upon to complete this task not later than 15 January 1947. My delegation has some misgivings that this committee may not be able to complete its intricate work within the time allotted, but we hope that our misgivings in this regard will not be confirmed.

Meanwhile, however, we propose to go forward without delay with our own preparations for doing our part in this programme, subject to any adjustments which may later become desirable

peu près égal à celui d'avant la guerre; la reprise industrielle est en bonne voie, et le volume des exportations s'annonce beaucoup plus important pour l'année qui vient. L'avenir est moins sombre que bien des gens ne l'auraient cru hier encore.

Cependant, nous traversons actuellement une période critique et il nous faudra encore lutter pour sortir des jours sombres. Le spectre de la disette, de la misère et des épidémies menace encore l'humanité et l'on peut craindre de voir se produire dans le domaine économique une régression qui réduirait à néant tous les efforts si vaillamment tentés par les peuples des pays dévastés.

La résolution qui est actuellement soumise à l'Assemblée a été adoptée à l'unanimité par la Deuxième Commission après des semaines de franches discussions sur la méthode qui devrait être adoptée pour pourvoir à l'assistance complémentaire qui sera nécessaire en 1947 après la dissolution de l'UNRRA.

Heureusement, les évaluations préliminaires indiquent que les besoins d'assistance ne seront pas énormes. Il est certain, cependant, qu'ils auront un caractère particulièrement urgent dans certaines régions et devront être satisfaits rapidement.

Nous estimons donc que la résolution que nous examinons en ce moment vise l'une des questions les plus importantes que l'Assemblée ait à traiter au cours de la présente session. Le Gouvernement des Etats-Unis considère que la méthode proposée dans cette résolution est tout à fait propre à assurer la satisfaction des besoins d'assistance en 1947, et à permettre de les satisfaire à temps.

Le plan proposé a le grand mérite de joindre les qualités indispensables de rapidité et de souplesse, auxquelles nous attachons la plus grande importance, au plus haut degré de coopération internationale pour la solution de ce problème de caractère temporaire.

La résolution contient un amendement présenté par la délégation canadienne, tendant à instituer un Comité technique spécial chargé d'étudier les besoins minima d'importations ainsi que les moyens dont chaque pays intéressé dispose pour financer les importations indispensables. Ce comité serait chargé de présenter un rapport sur le montant de l'aide financière qui peut être nécessaire. Les experts désignés par les Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de la Chine, du Danemark, de la France, de la Pologne, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Union Soviétique, devront terminer cette tâche le 15 janvier 1947, au plus tard. La délégation des Etats-Unis craint que le Comité ne soit pas en mesure d'achever ce travail compliqué dans le laps de temps qui lui a été fixé, mais elle espère que ses craintes seront vaines.

Toutefois, mon Gouvernement se propose, entre temps, de poursuivre sans retard ses préparatifs pour s'acquitter du rôle qui lui incombe dans ce programme, sous réserve des modifica-

in the light of the report of this special technical committee.

The Second Committee also adopted unanimously a Norwegian amendment calling upon the Secretary-General and the Economic and Social Council to endeavour to work out a practical programme for collecting and utilizing contributions from persons all over the world, contributions equivalent to the earnings of one day's work for the purpose of helping to meet the relief needs of next year. My delegation warmly supports this proposal.

According to the resolution, Members of the United Nations are called upon to keep the Secretary-General informed of their plans for assisting in meeting relief needs for 1947, and the Secretary-General is directed to make available to all Members of the United Nations the information supplied by them, together with that reported by this special technical committee which I have described, in order that individual governments may be in the best possible position to co-ordinate, without wasteful duplication of effort, their respective relief programmes and activities. The Secretary-General is called upon, furthermore, to facilitate informal consultation among governments, to arrange for such consultation whenever, in his opinion, the purpose of this resolution would be promoted by such consultation, and, within the limitations of available staff and funds, to furnish such technical assistance in respect of the 1947 relief programme as governments may require.

The resolution also includes a statement on which there can be no disagreement: "that at no time should relief supplies be used as a political weapon, and that no discrimination should be made in the distribution of relief supplies because of race, creed or political belief".

We hope that this Assembly, like the Second Committee, will adopt this resolution unanimously. In the judgment of my Government it will be effective—it will serve our common purpose, and relief will be available when needed and where needed.

That, after all, is our objective. For aid, prompt aid, must be forthcoming for those countries which cannot meet all their requirements for basic foodstuffs and supplies, however hard they try, however energetic, however sincere their efforts to help themselves before they ask for aid from others.

As we see it, this is not charity. This is the assistance, the help, that all of us more fortunately situated must give to the less fortunate—to those who have bled more freely in our common struggle. It is the help that we owe each other, and, if you please, that we owe ourselves

tions qu'il pourrait être utile d'y apporter par la suite, pour tenir compte du rapport du Comité technique spécial.

La Deuxième Commission a également adopté à l'unanimité un amendement norvégien tendant à demander au Secrétaire général et au Conseil économique et social de s'efforcer d'élaborer un plan pratique pour la perception et l'utilisation des contributions—égales au salaire d'une journée de travail—que les hommes et femmes du monde entier verseraient pour aider à satisfaire les besoins d'assistance de l'année prochaine. La délégation des Etats-Unis appuie chaleureusement cette proposition.

Aux termes de la résolution, les Etats Membres des Nations Unies sont invités à tenir le Secrétaire général au courant de leurs plans d'assistance pour satisfaire les besoins de secours en 1947; le Secrétaire général est chargé de mettre à la disposition de tous les Etats Membres des Nations Unies les renseignements fournis par les divers Etats, ainsi que ceux qui seront transmis par le Comité technique spécial dont je viens de parler, afin que les divers Gouvernements soient dans la meilleure situation possible pour coordonner leurs activités et leurs programmes respectifs de secours, en évitant le gaspillage d'efforts qui résulterait du double emploi. Le Secrétaire général est, en outre, chargé de faciliter les consultations officielles entre Gouvernements et d'encourager des consultations de ce genre toutes les fois que, à son avis, la réalisation des fins de la présente résolution s'en trouvera facilitée; il doit encore fournir, dans la limite du personnel et des fonds disponibles, toute l'assistance technique que les Gouvernements pourront demander en ce qui concerne le programme de secours pour 1947.

La résolution contient également une déclaration sur laquelle aucun désaccord n'est possible: à savoir que "les secours ne doivent être utilisés à aucun moment comme arme politique, et aucune discrimination du point de vue racial, religieux ou politique, ne doit être exercée dans la distribution des secours".

La délégation des Etats-Unis espère que l'Assemblée générale, comme la Deuxième Commission, adoptera cette résolution à l'unanimité. Le Gouvernement américain estime que cette résolution sera efficace et servira à atteindre notre but commun qui est de fournir des secours dans les temps et lieux où ils seront nécessaires.

C'est, du reste, l'objectif que nous visons. Il faut, en effet, qu'une aide, et une aide rapide, soit prête à parvenir aux pays qui ne pourront pas subvenir à leurs besoins en denrées alimentaires et autres produits essentiels, en dépit des efforts les plus tenaces, les plus sincères et les plus énergiques qu'ils pourront faire pour se tirer d'affaire eux-mêmes avant de solliciter l'assistance d'autres pays.

Ce n'est pas, à notre sens, de la charité; c'est de l'assistance, c'est l'aide que les plus favorisés d'entre nos pays doivent tous donner à ceux qui sont moins bien partagés, à ceux qui ont versé le plus de sang dans la lutte commune. C'est l'aide que nous nous devons les uns aux autres,

if we are going to build a better world where no one rattles a sabre and no one drags a chain.

Prosperity, like peace, is indivisible. We must not, we dare not, lose the gains that we have already made, thanks to UNRRA and thanks to the efforts of the peoples themselves. The United States, its Government and its people, are proud to have supported UNRRA and to have given freely and fully of our substance to this great humanitarian effort. We expect to be proud of our contribution to the residual relief needs of 1947. And we are confident that all countries can and will make available from their own resources, in greater or lesser degree, some of the things, be they money, food, fuel, tools, clothing, which others need to hurdle this obstacle on the road to our common recovery from our common catastrophe.

The PRESIDENT: I call upon Mr. Lange, representative of Poland.

Mr. LANGE (Poland): I shall not repeat words of thanks for the work of UNRRA which our delegation has already had the opportunity to express this afternoon. As we all know, the conditions in those countries which suffered from the war and enemy occupation are such that further assistance is needed. The Second Committee has done great work to come to a unanimous conclusion. We started with a considerable difference of opinion, but finally reached a result which was adopted unanimously, if I remember correctly, even without abstentions. I want to urge this Assembly to accept with the same unanimity the resolution which is before it.

The PRESIDENT: I call upon Mr. Leontic, representative of Yugoslavia.

Mr. LEONTIC (Yugoslavia): Before the vote was taken on this item of the agenda, the Yugoslav delegation stated, in the Committee, that it was unable to cast a vote at that stage, while reserving the right to explain later the reasons which had prevented it from doing so.

In doing so now, I shall endeavor to be clear, within the narrow time limits at my disposal, because I do not wish anyone to be left in any kind of doubt through our fault.

The problem of relief to the war-devastated countries, in the form of the continuation of UNRRA's activities, provides an extremely serious test case for the United Nations.

et je dirai même, que nous nous devons à nous-mêmes, si nous voulons construire un monde meilleur d'où le fracas des armes et le bruit des chaînes auront disparu.

Comme la paix, la prospérité est indivisible. Nous ne devons pas, nous n'osons pas risquer de perdre les gains déjà réalisés grâce à l'UNRRA et aux efforts des populations elles-mêmes. Le Gouvernement et le peuple des États-Unis sont fiers d'avoir aidé l'UNRRA et d'avoir donné sans compter ce qu'ils avaient pour soutenir ce grand effort humanitaire. Nous croyons que nous aurons lieu d'être fiers aussi de la contribution que nous apporterons pour les secours complémentaires de 1947. De plus, nous avons la conviction que tous les pays pourront, dans une mesure plus ou moins grande, prélever sur leurs propres ressources, de l'argent, des produits alimentaires, des combustibles, des outils, des vêtements, et les mettre à la disposition des autres pays qui en ont besoin pour surmonter les obstacles qui s'élèvent sur la voie de notre relèvement à tous à la suite de la catastrophe qui s'est abattue sur nous tous, et nous avons la conviction qu'ils le feront.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Lange, représentant de la Pologne.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je ne réitérerai pas les remerciements que ma délégation a déjà eu l'occasion d'adresser cet après-midi à l'UNRRA pour l'œuvre que cette institution a accomplie. Comme nous le savons tous, les pays qui ont souffert de la guerre et de l'occupation sont encore aujourd'hui dans une situation telle qu'ils ont toujours besoin d'assistance. La Deuxième Commission de l'Assemblée a donc déployé de grands efforts pour arriver à une décision unanime. Malgré les profondes divergences de vues qui étaient apparues au début de ses travaux, elle a finalement abouti à des conclusions qui ont été adoptées à l'unanimité et même, si j'ai bonne mémoire, sans aucune abstention. J'invite donc instamment l'Assemblée à adopter, avec la même unanimité, la résolution dont elle est saisie.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Léontic, représentant de la Yougoslavie.

M. LÉONTIC (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*): Lors du vote à la Deuxième Commission sur la question qui nous occupe, la délégation de Yougoslavie a déclaré qu'elle n'était pas en mesure, à ce stade des débats, de prendre part au vote, et elle s'est réservé le droit d'exposer ultérieurement les raisons de son abstention.

En exposant maintenant ces raisons, je m'efforcerai de préciser notre attitude dans le peu de temps dont je dispose, car je ne veux pas que, par la faute de ma délégation, un doute quelconque subsiste dans l'esprit de qui que ce soit.

Le problème de l'assistance aux pays dévastés par la guerre, afin de poursuivre l'activité de l'UNRRA après sa dissolution, va soumettre l'Organisation des Nations Unies à une épreuve extrêmement grave.

The Yugoslav delegation feels, therefore, that there cannot be, at least within the ranks of the United Nations Assembly, any hesitation in choosing between the principle of international solidarity and the unilateral action which the resolution terms bilateral agreements.

Bilateral agreements do not, in this case, mean merely an innocent variation in the practice of international co-operation. Bilateral agreements are, in this case, absolutely contrary to international co-operation on a basis of solidarity. They are, moreover, the very negation of the international principle itself. The adoption of a practice which would tend to seek a solution to such extremely delicate questions along the lines of prejudicial compromises of this kind, could take the form, and assume the proportions, of a breach of friendly and harmonious relations, in such a measure that the very foundations on which the United Nations rests might be shaken. This is all the more serious because this unilateral action is here being described as an inevitable compromise, which necessity compels us either to accept directly, or tolerate indirectly. The old juridical practice includes, it is true, such bilateral agreements under the general term of international agreements. This, however, is only a customary term which has no spiritual connexions with the international principles underlying the United Nations Charter.

The very language of the Charter seeks new terms, as for instance "regional agreement", so that the terminology itself should make an unequivocal distinction between that which pertains to the policy of certain States and that which is common to all the Members of the United Nations, between that which certain States conclude among themselves for their own interest and for purely egoistic purposes, and that which is in the collective interest, and aims at the welfare of mankind in general.

Therefore, in the very concrete cases we have before us, the Yugoslav delegation was not prepared to vote in favour of a resolution which provides for such agreements; the only reason we take the floor is that we wish to voice our criticism of these bilateral agreements, which are in no way international. I might even say, without the slightest desire of making a pun, that what we have here can hardly be considered agreements, let alone international agreements. Still less can there be talk of bilateral agreements between the so-called "contributing party" and the so-called "receiving party". The relationship between two such unequal parties merely consists in the expression of the will of one of the parties, on the one hand, and, on the other, in obedience to necessity, which knows no law. Obedience precludes freedom of will. Obedience does not mean real assent. And where there is not free assent, there can be no legal act.

The United Nations cannot approve of such an action, and still less themselves take part in

En conséquence, la délégation yougoslave estime qu'il ne saurait y avoir, au moins parmi les Membres de l'Assemblée des Nations Unies, la plus légère hésitation lorsqu'il s'agit de choisir entre le principe de la solidarité internationale et l'action unilatérale que la résolution désigne par les mots: "accords bilatéraux".

Des accords bilatéraux, dans le cas qui nous occupe, ne constituent pas seulement des écarts anodins aux usages de la coopération internationale. Ils sont, dans ce cas particulier, absolument contraires à la coopération internationale fondée sur la solidarité. Ils constituent en outre la négation même du principe international. L'adoption d'une pratique visant à rechercher la solution de questions aussi délicates à l'aide de compromis préjudiciables de ce genre, risquerait de porter à des relations amicales et harmonieuses une atteinte telle que les fondements mêmes sur lesquels reposent les Nations Unies pourraient s'en trouver ébranlés. C'est là une chose d'autant plus grave que cette action unilatérale nous est présentée ici comme un compromis inévitable que la nécessité nous oblige soit à accepter directement, soit à tolérer indirectement. Il est vrai que, dans l'usage juridique ancien, on qualifiait des accords bilatéraux de ce genre d'accords internationaux. Toutefois, il ne s'agissait là que d'un terme usuel, n'ayant aucun lien spirituel avec les principes internationaux qui sont à la base de la Charte des Nations Unies.

Les auteurs de la Charte se sont efforcés de trouver des expressions nouvelles comme, par exemple, celle d'"accord régional", afin que la terminologie elle-même fasse une distinction absolument nette entre ce qui se rapporte à la politique de certains Etats et celle qui est commune à tous les Membres des Nations Unies, entre les dispositions que, d'un commun accord, certains Etats arrêtent dans leur propre intérêt et à des fins purement égoïstes, et ce qui est de l'intérêt collectif et vise au bien de l'humanité en général.

C'est la raison pour laquelle, dans les cas très précis qui nous occupent, la délégation yougoslave n'est pas disposée à voter une résolution qui prévoit de tels accords; et je n'ai pris la parole que pour m'élever contre ces accords bilatéraux qui n'ont, à aucun égard, un caractère international. Je pourrais même dire, sans vouloir le moins du monde faire un jeu de mots, qu'il n'est guère possible de considérer qu'il s'agit là d'accords, sans même qu'il soit question d'accords internationaux. Il est encore moins possible de parler d'accords bilatéraux entre une partie dite "contribuante" et une partie dite "bénéficiaire". Entre deux parties placées sur un tel pied d'inégalité, les rapports consistent uniquement, pour l'une, à exprimer sa volonté et, pour l'autre, à se soumettre à la nécessité qui n'a pas de loi. La soumission est incompatible avec le libre exercice de la volonté. La soumission n'équivaut pas à un consentement réel; or il ne saurait y avoir d'instrument juridique sans consentement réel.

Les Nations Unies ne peuvent approuver une telle manière d'agir, et encore moins s'y associer;

it; all the more reason why it should not take place within the framework of our young Organization. Obedience is imposed only by force of arms upon an enemy who has been vanquished in war. And precisely because of the precarious position in which the will of the defeated enemy has to hesitate when confronted with such an alternative, we should, on our part, show no hesitation in our determination not to place our friends in such a position. We must not forget that dire necessity was the mother of all those measures whereby we wish to satisfy the needs which have so far been covered by UNRRA. The laws of all countries provide for exceptional measures in case of need. Our decisions should not be taken under the fatal sign of an impermissible compromise, all the more so when there is the possibility that these measures might be put into effect under conditions of *vis compulsiva*. However sweet the international omelette in which we place the contents of this resolution, the hungry people will, even while swallowing, taste the bitterness of the unilateral ingredient.

These are the reasons which lead us to consider that the proposed resolution is even now, and to fear that its implementation might be, in flagrant contradiction to the principles which have been so eloquently written into Article 1, paragraph 3, in connexion with Article 13, paragraph 1b and with Article 55b of our Charter. We wish to emphasize that it is not necessary that actual violations of these principles should occur here. It is sufficient that the proposed resolution should contain the danger, it is sufficient that there should be the possibility, of a violation of Article 2 of the Charter, regardless of the goodwill of those concerned. Why then should we wrap such a unilateral act in an international mantle, why should we thereby condone in advance such activities, or allow certain Members to act on our behalf under conditions under which it would be undesirable that they should act on their own behalf without possibly jeopardizing the principles embodied in the United Nations Charter?

Why in this General Assembly, why in this highest forum of the greatest Organization ever witnessed by men from the time of the Cain legend up to the sanguinary massacres in the recent war, why, at this very moment and from this exalted place, should something be done which would be liable to violate the fundamental principles on the basis of which the new world is to be built? Why should this General Assembly sanction as international an act which, by its very existence, injures precisely those whose wounds it is the task of the United Nations above all to heal?

Allied broadcasting stations gave promises, which achieved world-wide publicity, at the very time when bombs were devastating our homes and explosions blowing up our bridges. It was in this connexion, in those days of war, that

il importe donc de ne pas introduire cette manière d'agir dans le cadre des activités de notre jeune Organisation. La soumission ne s'obtient que par la force des armes, d'un ennemi vaincu; et c'est justement parce que nous savons combien est pénible la situation de l'ennemi battu et son hésitation en pareil cas, que nous devrions, pour notre part, faire résolument en sorte de ne pas placer nos amis en pareille situation. Nous ne devons pas oublier que toutes les mesures à l'aide desquelles nous nous proposons de satisfaire les besoins auxquels l'UNRRA a répondu jusqu'ici, ont été dictées par une cruelle nécessité. Dans tous les pays, la législation prévoit des mesures exceptionnelles en cas de besoin. Nous devrions nous garder de prendre des décisions sous le signe funeste du compromis, procédé inadmissible, surtout lorsqu'il est possible que les mesures arrêtées soient appliquées dans des conditions de *vis compulsiva*. Quelle que soit la saveur du "plat international que nous composons avec le contenu de cette résolution, les peuples affamés, tout en l'absorbant, n'en sentiront pas moins l'amertume de l'ingrédient "unilatéral" qu'il renferme.

Telles sont les raisons qui nous conduisent à penser que la résolution proposée est, d'ores et déjà, en contradiction formelle avec les principes si noblement exprimés aux Articles 1 (paragraphe 3), 13 (paragraphe 1 b et 55 b) de la Charte des Nations Unies, et nous font craindre que son application n'aille également à l'encontre de ces principes. Nous tenons à faire observer qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait à proprement parler une infraction à ces principes; il suffit que la résolution proposée soit de nature à conduire à une infraction de l'Article 2 de la Charte, indépendamment de la bonne volonté des intéressés. Pourquoi, dès lors, couvrir un acte unilatéral de ce genre d'un pavillon international; pourquoi, par avance, tolérer de tels actes, ou permettre à certains Etats Membres de faire, au nom de notre Organisation, ce qu'ils ne pourraient faire en leur propre nom sans risquer d'enfreindre les principes inscrits dans la Charte?

Pourquoi l'Assemblée générale, tribune suprême de la plus grande Organisation que l'humanité ait connue au cours d'une histoire qui va de la légende de Caïn jusqu'aux sanglantes tueries de la dernière guerre, pourquoi cette Assemblée devrait-elle, en cet instant en cette position éminente, accomplir un acte de nature à porter atteinte aux principes fondamentaux sur lesquels on se propose d'édifier le monde nouveau? Pourquoi l'Assemblée conférerait-elle un caractère international à un acte dont le propre est de porter préjudice à ceux-là mêmes dont les Nations Unies doivent—c'est leur tâche première—panser les plaies?

Tandis que les bombes détruisaient nos maisons et que nos ponts sautaient, les Alliés, par leurs émissions radiophoniques, faisaient des promesses qui se sont répandues dans le monde entier. C'est à la suite de ces promesses qu'en

UNRRA was created. UNRRA carried on its duties in an honourable manner. The proposed resolution, however, is evidence in itself that UNRRA's task has not yet been accomplished. If it is not possible to continue these activities in the same worthy manner, it is necessary to do everything not to mar that which UNRRA so brilliantly accomplished and which deserves our eternal gratitude.

The Yugoslav delegation feels it to be its duty to bring this, quite openly, before you and before the whole world. Respectful only of truth and justice, we do not hesitate to emphasize here and now that we have not the remotest intention of substantiating herewith any particular treaty rights for ourselves. On the contrary, we solemnly state that in our case there was no question of bilateral agreements in any form whatsoever.

The peoples of Yugoslavia rose, on their own initiative, against the fascist invaders, although they did not have, in their bare hands, the weapons they needed for the struggle. They endured in this struggle until the very end, determined rather to suffer total annihilation than to bow to the dictate of an alien Power. They would have pursued this struggle, of course, even if it had not been for the promises of the Allied broadcasts.

Inasmuch as the changed conditions in the aftermath of the war compelled us to produce evidence of the terrible devastation our country had suffered, and inasmuch as we were driven in this connexion to mention the disproportionate sacrifices we had made in the war, we only did so in order to substantiate the just claims we had put forth, in connexion with the signing of the peace treaties, to compensate for the damage we had suffered from the enemy who had inflicted this damage upon us. We consider that we should claim our rights when they are being denied to us by our Allies, or when it is requested that the sums of the real reparations should be reduced at our expense, in order to protect, for whatever political reason, yesterday's enemy.

Nevertheless, we shall continue in our free and independent country the struggles against the consequences of the war with an unshakable faith in the ideal of international solidarity as a fundamental condition of a lasting peace, faithful to the United Nations in peace as we were faithful allies in war.

The PRESIDENT: I call upon Mr. Gromyko, representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Second Committee, dealing with economic questions, gave serious attention to the study of the problem of providing needy countries with assistance in the form of food supplies. In spite of the very useful work of UNRRA in helping a number of countries which suffered particu-

pleine guerre, l'UNRRA a été créée. Cette institution s'est acquittée de sa tâche d'une manière qui lui fait honneur. Toutefois, la résolution proposée fournit la preuve que cette tâche n'est pas achevée. S'il n'est pas possible de la poursuivre d'une façon aussi remarquable, que l'on fasse au moins tous les efforts nécessaires afin de ne pas porter dommage à l'œuvre que l'UNRRA a si brillamment accomplie et qui mérite à jamais notre reconnaissance.

La délégation yougoslave estime qu'il est de son devoir d'exposer en toute franchise ces faits à l'Assemblée et au monde entier. Uniquement respectueuse de la vérité et de la justice, notre délégation n'hésite pas à préciser qu'elle n'a pas la moindre intention d'établir ainsi, à son profit, un droit contractuel particulier, quel qu'il soit. Au contraire, notre délégation déclare formellement qu'en ce qui la concerne, il n'est pas question d'accords bilatéraux, sous quelque forme que ce soit.

Les peuples yougoslaves, dépourvus des armes nécessaires à la lutte, n'ayant que leurs mains nues, se sont soulevés d'eux-mêmes contre les envahisseurs fascistes. Ils ont combattu jusqu'au bout, résolus à disparaître complètement plutôt que de s'incliner devant la volonté d'une puissance étrangère. Ils auraient, bien entendu, poursuivi la lutte, même sans les promesses que leur apportaient les émissions radiophoniques des Alliés.

Si le revirement qui s'est produit après la guerre nous a obligés à fournir les preuves des terribles destructions que notre pays a subies, si nous nous sommes vus forcés, à ce sujet, d'invoquer les sacrifices démesurés que nous avons consentis au cours de la guerre, nous ne l'avons fait que pour établir le bien-fondé des justes réclamations que nous avons présentées, lors de la signature des traités de paix, en compensation des dommages que l'ennemi nous a infligés. Nous estimons devoir revendiquer nos droits lorsque nos Alliés nous les dénie, ou lorsque l'on demande de réduire à nos dépens le montant des réparations réelles afin de sauvegarder, pour une raison politique quelconque, les intérêts de l'ennemi d'hier.

En notre pays libre et indépendant, nous continuerons quand même de lutter contre les suites de la guerre, gardant une foi inébranlable dans l'idéal de la solidarité internationale—condition essentielle d'une paix durable—devenant fidèles aux Nations Unies, dans la paix, comme à nos Alliés, dans la guerre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole à M. Gromyko, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La Deuxième Commission qui traite des questions économiques, a étudié avec soin le problème des secours alimentaires à fournir aux pays qui en ont besoin. Malgré le travail fort utile accompli par l'UNRRA pour aider un certain nombre de pays qui ont particulièrement souff-

larly from enemy occupation, the populations of some countries are still experiencing an acute shortage of food and other essentials. This is the reason why the General Assembly is discussing the question of further means of helping the populations of these countries.

The Soviet delegation has already had the opportunity of stating that it considers the continuance of the work of UNRRA to be essential, because the tasks assigned to UNRRA by the United Nations at the time of its establishment have not yet been fully carried out. It has become clear, however, that a number of countries consider it necessary to put a stop to the work of UNRRA and to find other organizational forms for the continuance of aid to countries in need.

In the course of the consideration of this question in the Second Committee, the Director-General of UNRRA submitted a proposal to create an emergency food fund to provide assistance during 1947. This fund, according to Mr. La Guardia's proposal, would have had at its disposal a definite sum of money raised by contributions. The delegation of the Soviet Union supported this proposal, since the plan was based on the principle of international co-operation in this field—that is to say, the same principle as that underlying the work of UNRRA. This proposal, however, gave rise to objections on the part of a number of delegations; in the first place, those of the United States of America and the United Kingdom.

Objection was also taken to Mr. La Guardia's second proposal for the creation by the General Assembly of a so-called emergency food board empowered to study the requirements of the needy countries and to make appropriate recommendations to the governments of those countries which were in a position to give help. In spite of the fact that this proposal differed substantially not only from the character of the work of UNRRA, but also from Mr. La Guardia's first proposal, since it has very little to say about international co-operation, the Soviet delegation expressed its readiness to support this proposal also, considering that the above-mentioned board might be able to carry out a certain amount of useful work in studying the requirements of the countries in need of help.

For the delegations of certain countries, however, even the second proposal was unacceptable. They rejected entirely the principles of international co-operation in the matter of giving food relief to countries in need. As a result, proposals were submitted by the United States, Britain and Canada, supported by certain other delegations, to the Second Committee for consideration. These proposals make no provision for international co-operation in providing relief. Of the international principles, upon which the activities of UNRRA were based, nothing remained. In the opinion of the Soviet delegation, the method of providing relief envisaged in these delegations' proposals, on which the resolution

fert de l'occupation ennemie, la population de certains Etats connaît encore une pénurie aiguë de denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité. C'est pour cette raison d'ailleurs que l'Assemblée générale étudie actuellement les méthodes à suivre pour continuer à secourir ces pays.

La délégation soviétique a déjà eu l'occasion d'indiquer qu'à son avis l'UNRRA devrait poursuivre son activité, étant donné que cette organisation n'a pas encore entièrement accompli les tâches que les Nations Unies lui avaient confiées en la créant. Il apparaît, cependant, qu'un certain nombre d'Etats jugent nécessaire de mettre fin à l'activité de l'UNRRA et de rechercher d'autres formes d'organisation pour continuer à aider les pays qui en ont besoin.

Au cours de l'examen de cette question à la Deuxième Commission, le Directeur général de l'UNRRA a fait la proposition de créer un Fonds de secours alimentaire devant fonctionner en 1947. Aux termes de la proposition de M. La Guardia, ce Fonds devait être constitué par des contributions. La délégation de l'Union soviétique a appuyé cette proposition, étant donné qu'elle reposait sur le principe de la coopération internationale, c'est-à-dire sur le principe même qui est à la base de l'activité de l'UNRRA. Un certain nombre de délégations cependant, en premier lieu celles des Etats-Unis et du Royaume-Uni, ont présenté des objections à cette proposition.

On a également formulé des objections contre une deuxième proposition de M. La Guardia qui demandait à l'Assemblée générale de créer un Conseil du secours alimentaire chargé d'étudier les besoins des pays à assister, et de présenter des recommandations aux Gouvernements des Etats qui sont en mesure de fournir des secours. Cette nouvelle proposition n'était, au fond, conforme ni à la nature des activités de l'UNRRA, ni à la première proposition de M. La Guardia, étant donné qu'elle parlait fort peu de coopération internationale. Néanmoins, la délégation soviétique s'est déclarée prête à appuyer cette seconde proposition, estimant que ce nouveau Conseil pourrait accomplir un travail utile en étudiant les besoins des pays auxquels une aide est nécessaire.

Cependant, même cette seconde proposition a paru inacceptable aux délégations de certains pays. Celles-ci ont pris le parti de renier complètement les principes de la coopération internationale dans le domaine de l'assistance alimentaire aux pays qui ont besoin d'aide. En conséquence, la deuxième Commission a été saisie de propositions présentées par les délégations des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada, avec l'appui de quelques autres délégations. Ces propositions ne contiennent aucune disposition prévoyant une coopération internationale en matière d'assistance. Des principes internationaux qui étaient à la base de l'activité de l'UNRRA, il ne reste plus rien. De l'avis de la

under consideration is based, is inadequate to ensure the successful execution of the task of providing relief for the population of countries suffering from acute shortages of food and other necessities. However, in view of the fact that a number of delegations consider the proposed method the only one acceptable to them, the Soviet delegation finds it possible to accept this method. At the same time, the Soviet delegation considers it necessary to declare again here, at the plenary meeting of the Assembly, that the responsibility for the work which is to be done in accordance with the proposed plan, will undoubtedly rest primarily upon those countries whose delegations submitted and supported this proposal.

The PRESIDENT: I have no more speakers on my list. If there are no objections, I shall regard the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

163. Conditions on which Switzerland may become a party to the Statute of the International Court of Justice: report of the Sixth Committee: resolution (document A/239)

The PRESIDENT: The next item on the agenda is the report of the Sixth Committee on the conditions on which Switzerland may become a party to the Statute of the International Court of Justice.

I notice that the Rapporteur is not here. I trust you all have a copy of the report which has been distributed (annex 68).

I shall now read the operative part of the resolution:

"The General Assembly therefore determines, in pursuance of Article 93, paragraph 2, of the Charter, and upon the recommendation of the Security Council, the conditions on which Switzerland may become a party to the Statute of the International Court of Justice, as follows:

"Switzerland will become a party to the Statute of the Court on the date of the deposit with the Secretary-General of the United Nations of an instrument, signed on behalf of the Government of Switzerland and ratified as may be required by Swiss constitutional law, containing:

(a) Acceptance of the provisions of the Statute of the International Court of Justice;
(b) Acceptance of all the obligations of a Member of the United Nations under Article 94 of the Charter;

(c) An undertaking to contribute to the expenses of the Court such equitable amount as the General Assembly shall assess from time to time after consultation with the Swiss Government."

délégation soviétique, les méthodes d'assistance prévues par les propositions de ces délégations—propositions qui constituent la base de la résolution soumise à notre examen—ne peuvent assurer le succès de l'œuvre d'assistance aux pays qui souffrent d'une pénurie aiguë de denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité. Néanmoins, étant donné qu'un certain nombre de délégations considèrent la solution en question comme la seule qui soit acceptable pour elles, la délégation soviétique croit pouvoir accepter cette solution. Toutefois la délégation soviétique tient à déclarer à nouveau à cette Assemblée, en séance plénière, qu'il appartient aux pays dont les délégations ont présenté et défendu ce projet de porter la responsabilité principale de l'activité à laquelle donnera lieu le plan proposé.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je n'ai plus d'orateurs inscrits. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai la résolution comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

163. Conditions auxquelles la Suisse peut devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice. Rapport de la Sixième Commission. Résolution (document A/239)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le point suivant à l'ordre du jour est le rapport de la Sixième Commission sur les conditions auxquelles la Suisse peut devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice.

Je constate que le Rapporteur est absent. Je compte que vous avez tous sous les yeux un exemplaire du rapport qui vient d'être distribué (annexe 68).

Je vais donner lecture de la partie opérante de la résolution.

"L'Assemblée générale en conséquence, détermine, conformément à l'Article 93, paragraphe 2, de la Charte et sur recommandation du Conseil de sécurité, les conditions auxquelles la Suisse peut devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice, ainsi qu'il suit:

"La Suisse deviendra partie au Statut de la Cour à la date du dépôt, entre les mains du Secrétaire général des Nations Unies, d'un instrument signé au nom du Gouvernement suisse et éventuellement ratifié conformément à la loi constitutionnelle suisse. Cet instrument portera:

a) Acceptation des dispositions du Statut de la Cour;
b) Acceptation de toutes les obligations qui découlent pour un Membre des Nations Unies de l'Article 94 de la Charte;

c) Engagement de verser la contribution aux frais de la Cour dont l'Assemblée générale fixera équitablement le montant de temps à autre après consultation avec le Gouvernement suisse."

If there is no opposition, I shall regard the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

164. Establishment of an International Children's Emergency Fund: report of the Third Committee: resolution (document A/230)

The PRESIDENT: The next item on the agenda is the report of the Third Committee concerning the establishment of an international children's emergency fund (annex 69).

I call upon Mrs. LIONAES, representative of Norway, Rapporteur.

Mrs. LIONAES (Norway), Rapporteur: In submitting this report, I should like to point out that this fund is designed to meet one of the most cruel and urgent needs that have arisen from the destruction caused by the war. I am not only proud, but sincerely happy to see that the United Nations are giving their most serious attention to the welfare and protection of our children. None more than they deserve the whole-hearted and unanimous support of our community.

The Council of UNRRA, meeting at Geneva on 16 August 1946, adopted resolution No. 103, which stressed the urgent necessity for a continuation of UNRRA activities in the field of child welfare, and contemplated for this purpose the creation of an international children's emergency fund.

The fund is to be financed by any assets made available by UNRRA after its work is completed, together with any contributions or gifts from governments, voluntary agencies, organizations, individuals, or other resources. These funds are to be utilized for the benefit of children and adolescents of countries which were the victims of aggression, and for child health purposes generally.

The Economic and Social Council at its third session, on 30 September 1946, adopted a resolution which was prepared by a Standing Committee of the UNRRA Council, in consultation with representatives of the Secretary-General of the United Nations. This resolution recommended that the General Assembly arrange for the creation of an international children's emergency fund, subject to the control of the Economic and Social Council. The resolution also recommended that the Secretary-General of the United Nations, in consultation with the Director-General of UNRRA, the President of the Economic and Social Council, and the Standing Committee of UNRRA, prepare a draft resolution to establish the necessary international machinery for this purpose.

The Secretary-General of the United Nations, in compliance with the recommendations of the

S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai la résolution comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

164. Création d'un Fonds international de secours à l'enfance. Rapport de la Troisième Commission. Résolution (document A/230)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le point suivant à l'ordre du jour est la discussion du Rapport de la Troisième Commission sur la création d'un Fonds international de secours à l'enfance (annexe 69).

Je donne la parole à Mme LIONAES, représentant de la Norvège, Rapporteur.

Mme. LIONAES (Norvège), Rapporteur (*traduit de l'anglais*): En présentant ce Rapport, je tiens à faire remarquer que le Fonds international de secours à l'enfance a pour but de répondre à l'un des besoins les plus cruels et les plus pressants que les destructions causées par la guerre aient fait naître. Je suis non seulement fière, mais sincèrement heureuse de constater que les Nations Unies donnent la plus sérieuse attention au bien-être et à la protection de nos enfants. Nul ne mérite plus que les enfants l'appui sans réserve et unanime de la communauté des Nations Unies.

Le Conseil de l'UNRRA a adopté, à sa session de Genève, le 16 août 1946, la résolution No 103 qui fait ressortir la nécessité urgente de poursuivre les activités de l'UNRRA dans le domaine de la protection de l'enfance et qui prévoit, à cette fin, la création d'un Fonds international de secours à l'enfance.

Ce Fonds doit être constitué à l'aide de tous les avoirs disponibles provenant de l'UNRRA après la cessation de ses activités, ainsi que de toutes contributions ou dons provenant de Gouvernements, d'institutions ou d'organisations bénévoles, de particuliers ou d'autres sources. Ces fonds doivent être utilisés en vue de porter secours aux enfants et aux adolescents des pays victimes d'agression, et pour la santé des enfants en général.

Le Conseil économique et social a adopté, lors de sa troisième session, le 30 septembre 1946, la résolution qui avait été préparée par le Comité permanent du Conseil de l'UNRRA en consultation avec des représentants du Secrétaire général des Nations Unies. Cette résolution recommande à l'Assemblée générale de prendre les mesures nécessaires en vue de la création d'un Fonds international de secours à l'enfance, soumis au contrôle du Conseil économique et social. En outre, cette résolution invite le Secrétaire général des Nations Unies à préparer, de concert avec le Directeur de l'UNRRA, le Président du Conseil économique et social et le Comité permanent de l'UNRRA, un projet de résolution en vue d'instituer le mécanisme international nécessaire à cet effet.

Le Secrétaire général des Nations Unies, se conformant aux recommandations du Conseil

Economic and Social Council, transmitted a draft resolution on 30 October 1946. The Third Committee referred this resolution to a sub-committee for consideration and report. At its forty-third plenary meeting on 7 December 1946, the Third Committee adopted, unanimously, the report and recommendations of the sub-committee.

The General Assembly is now to give consideration to the report submitted by the Third Committee, together with the proposed resolution which will create the international children's emergency fund.

I strongly recommend the adoption of this resolution.

The PRESIDENT: I call upon Mr. Quo Tai-chi, representative of China.

Mr. Quo Tai-chi (China): The Chinese delegation wholeheartedly supports the resolution for the establishment of an international children's emergency fund.

Of all that is precious in any nation, the most precious is undoubtedly its children. In the hands of the rising generation lies the future of any nation and, indeed, of the United Nations. They are, therefore, to be most carefully cared for.

Of all the sufferers in the war, the ones who have suffered most and most innocently are also the children. If anybody needs and deserves help, they do. Our effort here to give the unfortunate children a better chance in life is certainly a good starting point for the United Nations to practise the observance and the promotion of basic human rights.

We Chinese have always attached great importance to the care of unfortunate, desolate and destitute children. Many of you doubtless have heard of the war orphanages established by Mme Chiang Kai-shek during the war. In fact, for the support of these institutions, many good people and organizations in friendly nations have made generous contributions which we deeply appreciate. In this connexion, I am happy to acknowledge particularly the help and support so generously and constantly given by the United China Relief, now known as the United Service to China, in the United States, and as the United Aid to China Fund, in the United Kingdom.

Our experience in dealing with the children who are victims of war has made us fully aware of the necessity and importance of such undertakings as that for which this resolution provides. Our own situation reminds us of similar situations and needs in many lands. All these children have been the victims of international strife. Shall we not try to let them grow up in the

économique et social, a présenté un projet de résolution le 30 octobre 1946. La Troisième Commission a renvoyé cette résolution à une Sous-Commission chargée de l'examiner et de rédiger un rapport. A sa quarante-troisième séance plénière, le 7 décembre 1946, la Troisième Commission a adopté à l'unanimité le rapport et les recommandations de la Sous-Commission.

L'Assemblée générale doit maintenant examiner le rapport soumis par la Troisième Commission ainsi que la résolution proposée tendant à créer le Fonds international de secours à l'enfance.

Je recommande vivement l'adoption de cette résolution.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole à M. Quo Tai-chi, représentant de la Chine.

M. Quo Tai-chi (Chine) (*traduit de l'anglais*): La délégation chinoise appuie chaleureusement la résolution tendant à créer un Fonds international de secours à l'enfance.

De tous les biens précieux que possède une nation, les plus précieux, certes, ce sont les enfants. L'avenir de toute nation, et à la vérité celui des Nations Unies, est entré les mains de la génération montante. Il convient donc d'entourer cette génération de tous les soins possibles.

De toutes les victimes de la guerre, celles qui ont souffert le plus — et les plus innocentes — sont aussi les enfants. S'il est des êtres qui ont besoin et qui méritent qu'on les aide, ce sont bien eux. Le secours aux enfants malheureux, auxquels nous voulons nous efforcer de donner un meilleur départ dans la vie est, pour les Nations Unies, un excellent début dans la pratique du respect effectif des droits fondamentaux de l'homme.

Nous avons toujours, en Chine, attaché une grande importance à l'aide à l'enfance malheureuse, abandonnée, misérable. Beaucoup d'entre vous ont certainement entendu parler des orphelinats de guerre que Mme Chiang-Kaï-shek a créés pendant les hostilités. En fait, de nombreuses personnes et organisations généreuses, dans les pays amis, ont contribué, dans une très grande mesure, à l'entretien de ces institutions, et nous leur en sommes profondément reconnaissants. Je suis heureux, à ce propos, de rendre particulièrement hommage aux créateurs du *United China Relief* (devenu *United Service to China*) institué aux Etats-Unis, et à ceux du *United Aid to China Fund* institué dans le Royaume-Uni, pour l'assistance et l'appui constants qu'ils nous ont si généreusement donnés.

L'expérience que nous avons acquise en prenant soin des enfants victimes de la guerre nous rend pleinement conscients de la nécessité et de l'importance d'entreprises comme celles que prévoit la résolution. Notre propre situation est pour nous un rappel de la situation et des besoins analogues de nombreux pays. Tous les enfants dont il s'agit sont des victimes de conflits inter-

consciousness of the existence of international goodwill, friendship and co-operation?

To take care of the unfortunate and helpless children is an ideal and a principle which have for centuries existed in the Chinese political and social philosophy. In the *Li Chi*, or *Book of Rites*, one of our cherished Confucian classics, in the chapter of *Li Yun*, it was said that, in the ideal commonwealth, people love not only their own parents and their own children, but also love the parents and children of others. Mencius later said that we should take care of the aged and the young of others as we take care of our own.

Therefore, in supporting the children's fund we are giving a new application to an old ideal. We of the Chinese delegation will therefore support this resolution and hope that it will be adopted unanimously by this Assembly.

The PRESIDENT: If no one else wishes to speak, I shall regard the resolution as adopted unanimously.

Decision: *The resolution was adopted unanimously.*

The PRESIDENT: The next plenary meeting will be held tomorrow morning at 11 a.m.; the first item on the agenda will be the election of the sixth member of the Economic and Social Council.

The meeting rose at 10.15 p.m.

FIFTY-SEVENTH PLENARY MEETING

Held on Thursday, 12 December 1946, at 11 a.m.

CONTENTS

	Page
165. Determination of the agenda	1159
166. Relations of Members of the United Nations with Spain (question of adjourning the discussion)	1161
167. Relations of Members of the United Nations with Spain: report of the First Committee	1166

Acting President: Mr. V. K. Wellington Koo (China).

165. Determination of the agenda

The PRESIDENT: Before adjourning last night, I announced that we would take up as the first item for this morning's meeting the election of the sixth member of the Economic and Social Council. Since it appears desirable to have a fuller attendance for the election, I propose to leave this item until later, and we will take up the question of Spain first.

Mr. MAKIN (Australia): Mr. President, last evening, not only was it suggested that the election, as you have already indicated, would be the first item of business, but it was also

nationaux. N'essaierons-nous pas de faire en sorte que ces enfants grandissent en ayant le sentiment qu'il existe une bonne volonté, une amitié et une collaboration internationales?

Le secours à l'enfance malheureuse, abandonnée, est, depuis des siècles, un idéal et un principe de la philosophie politique et sociale chinoise. Au chapitre de *Li Yun*, dans le *Li Chi* ou "Livre des Cérémonies" qui est une œuvre classique de notre vénéré Confucius, on lit que dans une société idéale, les gens n'aiment pas seulement leurs parents et leurs propres enfants, mais aussi les parents et les enfants des autres. Plus tard, Mencius a déclaré que nous devons prendre soin des vieillards et des enfants des autres, comme nous prenons soin des nôtres.

En appuyant la proposition d'un Fonds de secours à l'enfance, nous réaliserons en une œuvre nouvelle, un vieil idéal. La délégation chinoise appuiera donc la résolution dont il s'agit, elle espère que l'Assemblée l'adoptera à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si personne ne demande la parole, je considérerai la résolution comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La prochaine séance plénière aura lieu demain matin à 11 heures; le premier point à l'ordre du jour sera l'élection du sixième membre du Conseil économique et social.

La séance est levée à 22 h. 15.

CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue le jeudi 12 décembre 1946 à 11 heures.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
165. Fixation de l'ordre du jour	1159
166. Relations entre les Membres des Nations Unies et l'Espagne (question de l'ajournement du débat)	1161
167. Relations entre les Membres des Nations Unies et l'Espagne. Rapport de la Première Commission	1166

Président par intérim: M. V. K. Wellington Koo (Chine).

165. Fixation de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Hier soir, avant de lever la séance, j'ai annoncé que nous commencerions, ce matin, par élire le sixième membre du Conseil économique et social. Etant donné qu'il serait préférable, pour élire ce membre, qu'il y ait plus de représentants présents, je propose de remettre l'élection à plus tard, et d'examiner d'abord la question de l'Espagne.

M. MAKIN (Australie) (*traduit de l'anglais*): A la séance d'hier soir, on a proposé, non seulement de commencer par l'élection dont vous venez de parler, Monsieur le Président, mais